



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

Monsieur Richard DELEPIERRE
Vice-président délégué aux
Mobilités et aux Transports
Conseil départemental des Yvelines
2, place André-Mignot
78000 VERSAILLES

Carrières-sous-Poissy, le 12 mars 2026

CABINET DU MAIRE

Secrétariat

Nos réf. : 2026/3-CA/ED-6264

Dossier suivi par Eric DUBOIS

Directeur de Cabinet

☎ 01.39.22.36.02

Courriel : e.dubois@carrieres-sous-poissy.fr

Monsieur le Vice-Président, *Cher Richard,*

Par courrier en date du 25 octobre 2023, je vous faisais part des vives préoccupations de la Ville de Carrières-sous-Poissy concernant l'engagement des travaux préparatoires au projet de liaison routière entre la RD 30 et la RD 190, et ce, en dépit de l'opposition de notre conseil municipal réaffirmé par délibération le 9 juin 2023 et de l'émotion suscitée par les premiers déboisements sur l'Île de la Dérivation.

Dans ce contexte déjà tendu, j'ai le regret de vous informer d'un nouvel incident relatif à ce chantier. Nous avons constaté lundi 9 mars qu'Enedis a entrepris des travaux sur le Chemin Vert, le long de la RD 22. Or, ce tracé constitue un chemin rural relevant du domaine privé de la Ville de Carrières-sous-Poissy.

C'est avec un réel étonnement que la municipalité a découvert ces interventions, pour lesquelles aucune sollicitation préalable ni demande d'autorisation d'occupation n'ont été adressées à nos services. En l'absence de tout cadre conventionnel ou accord formel, la Ville a été contrainte de demander à Enedis l'arrêt immédiat de ces travaux jusqu'à nouvel ordre.

Je tiens à rappeler qu'aucune intervention sur le domaine communal ou privé de la Ville ne peut s'envisager sans l'accord explicite et préalable de la municipalité. Le respect de cette règle est la condition sine qua non d'une gestion coordonnée de l'espace public.

Aussi, je me permets de vous réitérer ma demande, formulée lors de mon précédent courrier : bien que le Conseil départemental dispose des autorisations administratives nécessaires, je souhaite que soit sérieusement étudiée la possibilité d'un moratoire sur l'ensemble de ce projet. Une telle pause permettrait d'apporter les clarifications indispensables sur la maîtrise foncière des parcelles impactées, sur la prise en compte réelle des enjeux environnementaux et de discuter sur l'utilité même de ce projet au regard des attentes légitimes des habitants en matière de mobilité durable.

Soyez assuré, Monsieur le Vice-Président, que la municipalité reste vigilante quant au respect du domaine communal et des procédures réglementaires, tout en veillant à ce que les échanges entre nos institutions demeurent constructifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Dans le dialogue, et le respect.

Eddie AÏT

Maire
Vice-Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise



TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

HÔTEL DE VILLE : 1, PLACE SAINT-BLAISE 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Téléphone : 01 39 22 36 00 • Télécopie : 01 39 22 36 17 • mairie@carrieres-sous-poissy.fr • www.carrieres-sous-poissy.fr